



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Montreuil, le 22 février 2018

COMMUNIQUÉ

Camembert de Normandie : un accord de principe dans le calendrier annoncé

Au terme d'un cycle de réunions, le groupe de travail, mis en place par l'INAO fin novembre dernier, **a abouti le 21 février à un accord de principe pour trouver une issue au manque de lisibilité pour les consommateurs** qu'entraîne la coexistence des deux produits « AOP Camembert de Normandie » et Camembert « fabriqué en Normandie ».

Les producteurs de lait et de fromages de camembert « fabriqués en Normandie » ont accepté de respecter le futur cahier des charges de l'AOP camembert de Normandie qui prévoira de nouvelles conditions de « normandisation » des troupeaux, de pâturage et de fabrication du fromage.

Au sein de l'AOP Camembert de Normandie, **les fromages au lait cru et moulés à la louche qui répondent à des critères spécifiques feront l'objet d'une mention distinctive.** Cette mention permettra aux consommateurs de bien les identifier.

Ces propositions ont été accueillies favorablement par M. PITON, président du Conseil permanent, M.CHASSARD, président du comité national et M. BOCHET, président du groupe de travail. Ce groupe a fixé un calendrier et des étapes préalables à la mise en œuvre de cette solution.

« Les producteurs et les transformateurs normands ont choisi la bonne démarche : celle qui va non seulement permettre d'éclairer le choix des consommateurs, mais aussi de mieux valoriser une partie importante de la production de lait. C'est une bonne décision pour les producteurs et la filière laitière normande », a déclaré M.PITON.

Contacts Presse :

Nadia MICHAUD - 01 73 30 38 78 – n.michaud@inao.gouv.fr

www.inao.gouv.fr /  INAO – Institut national de l'origine et de la qualité